



Ville de FREVENT

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - 2017

Vendredi 17 mars 2017

Obligations Légales

Chaque année, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil et est encadré par l'article L.2312-1 du CGCT.

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

1-Recettes de Fonctionnement

Recettes réelles et prévisionnelles

<i>Chapitre Budgétaire</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Prévision 2016</i>	<i>Prévision 2017</i>
70	Produits des services	51 860 €	51 105 €	46 600 €
73	Impôts et taxes	1 611 900 €	1 597 350 €	1 547 800 €
74	Dotations de l'Etat et participations	1 480 850 €	1 476 655 €	1 438 900 €
Autres	Autres recettes : <ul style="list-style-type: none">- Revenus des immeubles- Produits des cessions- Remboursement d'assurance- Etc...	420 930 €	225 426 €	241 500 €
Total hors 7865 & 002		4 014 100 €	3 789 000 €	3 712 000 €

Comme chaque année, nous faisons le choix de minimiser les recettes de fonctionnement, ce qui peut nous permettre d'avoir des crédits supplémentaires possibles lors des notifications.

En 2016, nous avons eu un excédent de fonctionnement de 438 530 € 91.

Pour 2017, l'excédent sera de 437 156 €.

Les changements prévus pour 2017 sont :

- Une baisse de 1 point de la Taxe Foncière Bâtie
- Une légère baisse de certains comptes de recettes suite au transfert de la Médiathèque. Par contre, nous gardons la compensation par rapport au transfert de la piscine.

2-Dépenses de Fonctionnement

Dépenses réelles et prévisionnelles

<i>Chapitre Budgétaire</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Réalisé 2016</i>	<i>Prévision 2016</i>	<i>Prévision 2017</i>
011	Charges à caractère général	696 780 €	767 167 €	720 400 €
012	Charges de personnel	1 788 540 €	1 867 850 €	1 822 300 €
65	Autres charges de gestion courante	576 850 €	597 998 €	585 190 €
66 et 67	Charges financières et Charges Exceptionnelles	70 200 €	76 491 €	94 200 €
Total hors 042, 014 et 023		3 246 200 €	3 789 000 €	3 712 000 €

Comme chaque année, nous faisons le choix de surestimer les dépenses de fonctionnement, ce qui peut nous permettre d'équilibrer certains comptes si nécessaire ou de faire des transferts entre chapitre pour équilibrer les comptes.

En 2016, nous avons eu un virement vers la section d'investissement de 360 561 €.
Pour 2017, ce virement sera de 313 918 €.

Les changements prévus pour 2017 sont :

- La continuité des dépenses d'électricité et d'énergie
- Une augmentation de la subvention aux CCAS
- Revalorisation salariales votées au niveau national (augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale) et reclassement indiciaire des cat. A,B et C pour 2017.

Focus éclairage public

	2013	2014	2015	2016	Recettes	Dépenses
Eclairage Public	50 055 €	48 167 €	48 513 €	29 071 €		
Bâtiment	52 838 €	49 830 €	57 879 €	48 560 €		
Total Electricité	102 893 €	97 997 €	106 392 €	77 631 €		
Total Gaz	64 357 €	42 392 €	51 136 €	45 035 €		
Horloges Astronomiques (2015) / Subvention FDE					495 €	5 940 €
Subvention reçue de la FDE pour audit Eclairage Public (Prévu 1 310 €)					374 €	2 246 €
<i>Adhésion au service de conseil en Energie Partagée (Durée 3 ans /an)</i>						3 738 €
<i>Adhésion Groupement Commande Audit Energie/Bat. Ternois en cours</i>						

Focus Salle du Conseil & des Mariages

Focus Hôtel de Ville

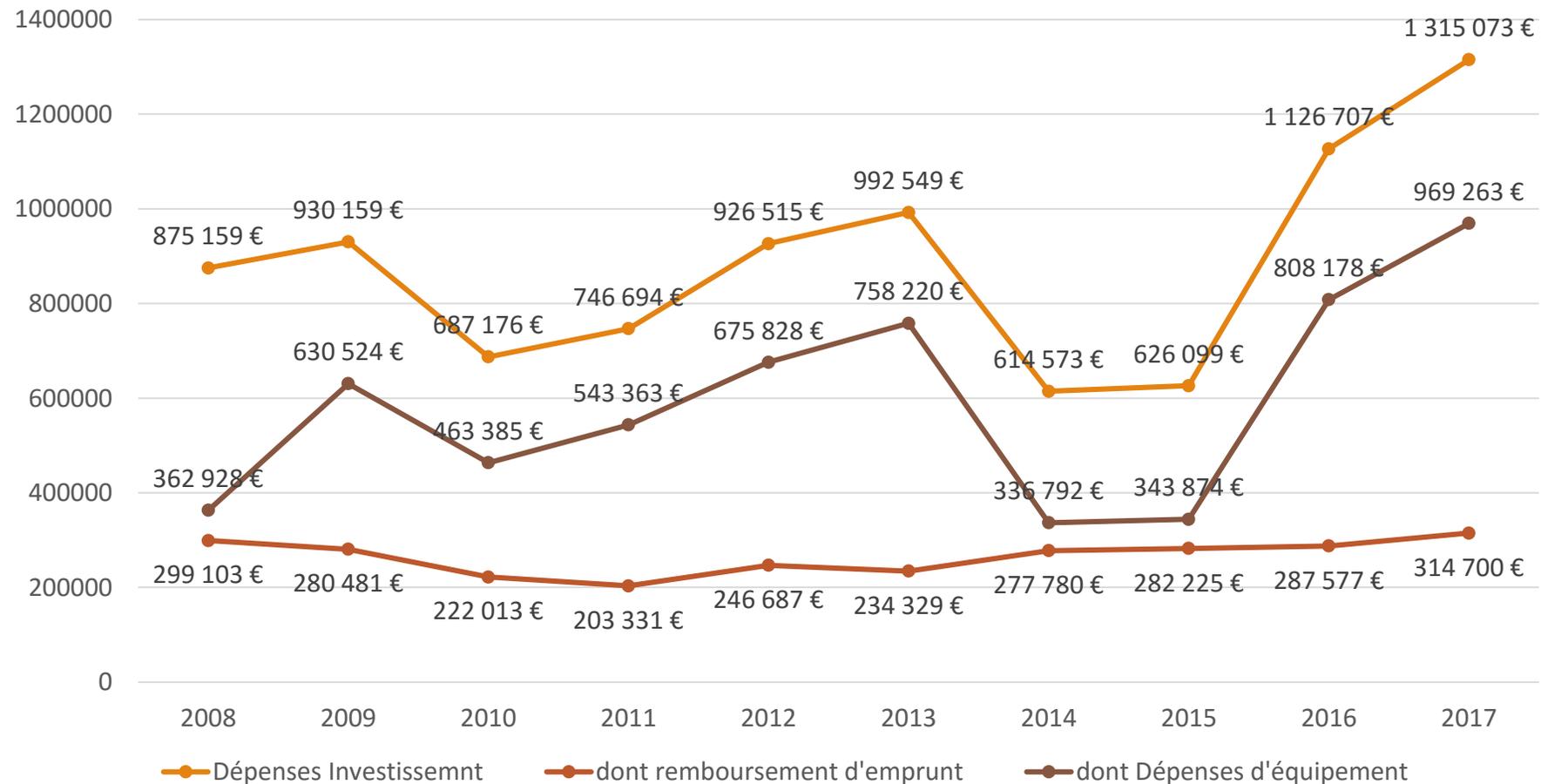
Prévision dossier DETR – Salle du Conseil & des Mariages		363 090 € 29	
Travaux réalisés	Marché de base	398 929 € 18	
	Révisions	- 2 943 € 53	
	Avenants	19 802 € 38	
	Sous-total	415 788 € 03	
Divers suppléments	Annonces légales et missions annexes	10 604 € 29	
	Mobilier / Ecran et projecteur	26 853 € 74	
	TOTAL	453 246 € 06	
Subventions	DETR		75 643 € 81
	Réserve Parlementaire		7 000 € 00
	TOTAL		82 643 € 81

Prévision dossier DETR - Hôtel de Ville		805 512 € 67	
Travaux réalisés	Marché de base	841 060 € 88	
	Sous-total	841 060 € 88	
Divers suppléments	Annonces légales et missions annexes	6 172 € 84	
	Toiture Mairie / Mme Cleret	18 114 € 59	
	Mobilier	24 874 € 56	
	Carrelage + Divers	5 297 € 83	
	Ecran Extérieur	14 154 €	
	Aménagement abords Jardin Public	68 761 € 86	
	TOTAL	978 436 € 56	
Subvention	DETR		167 815 € 14
	Réserve Parlementaire		3 000 €
	Sous-total		170 815 € 14

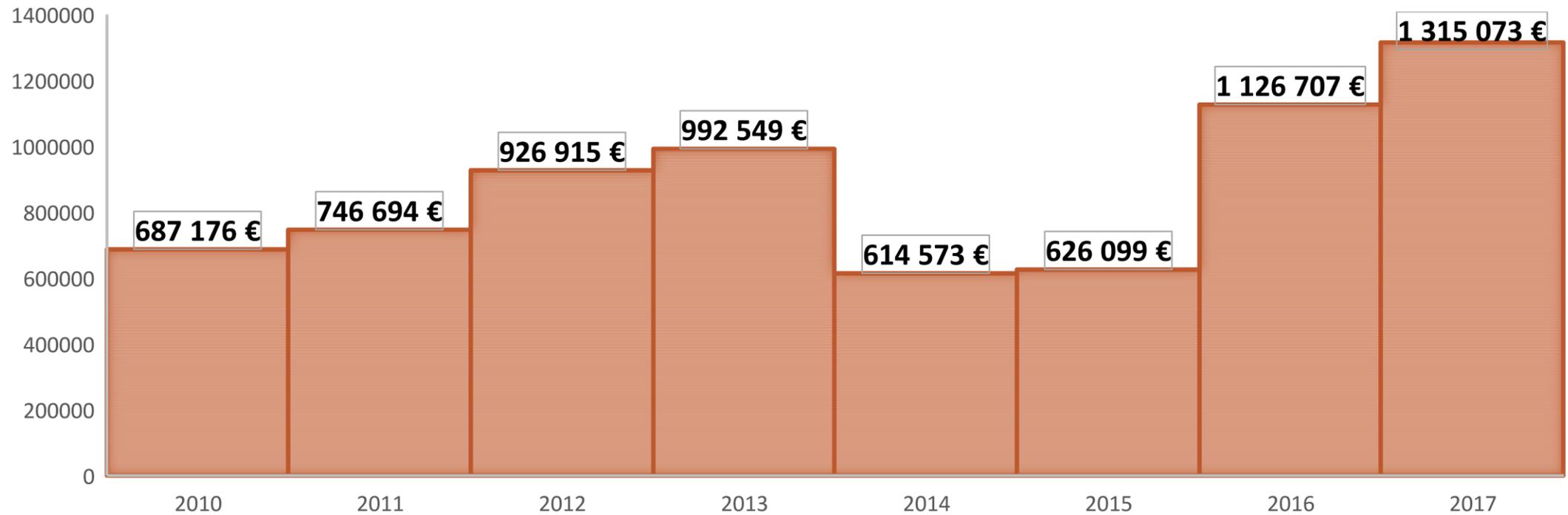
3-Investissement

- Travaux aménagement de voirie au Jardin Public (70 000 €)
- Remplacement Fenêtres Mairie (12 000 €)
- Travaux Bâtiment scolaire – câblage électrique (13 300 €)
- Voirie – marquage passages piétons (7 500 €)
- Acquisition camion benne Nissan (24 400 €)
- Continuité travaux aménagement Mairie (680 000 €)
- Travaux voirie et éclairage public (120 000 €)

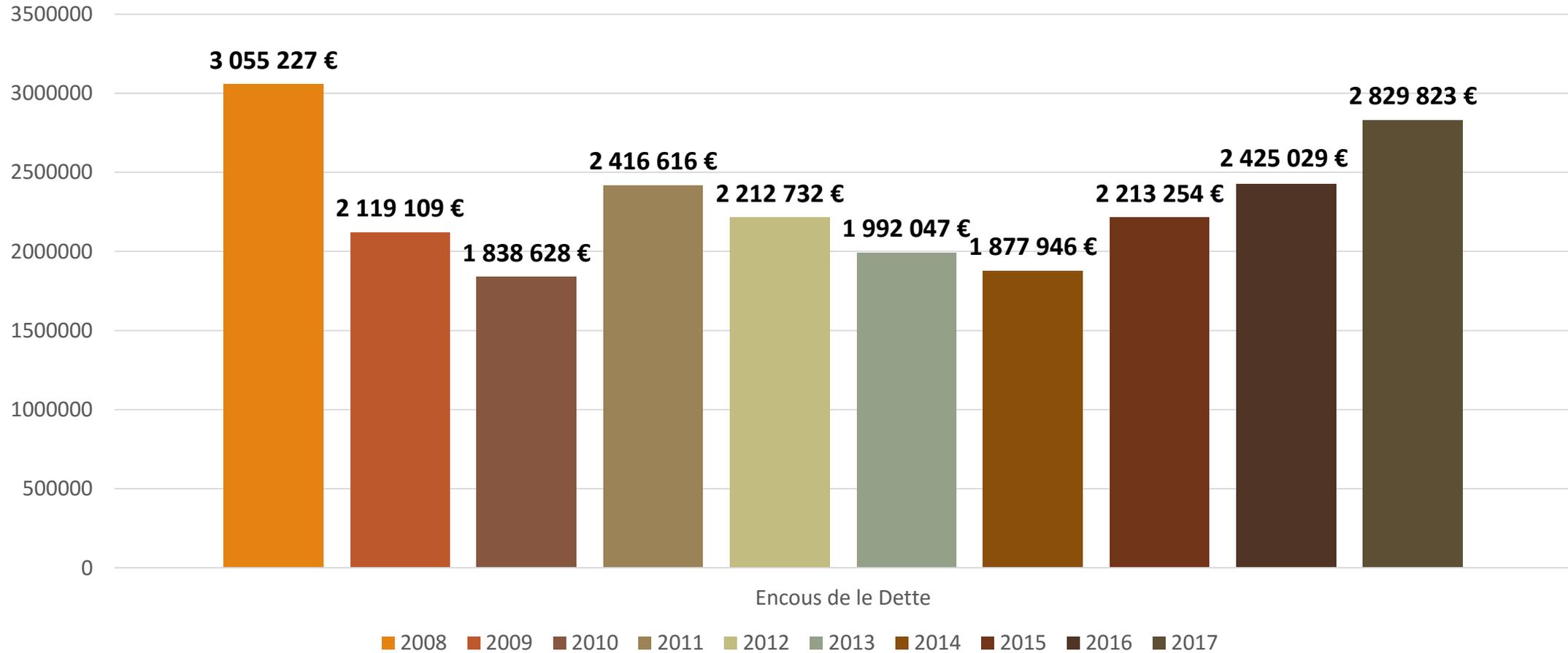
3a–Répartition des Dépenses d'investissement



3b–Dépenses d'investissement



4-L'encours de la Dette



La dette

Sans autre emprunt, notre dette s'éteindra en : 20 janvier 2037
751,41 € est le montant de la dette par habitant.

<i>Commune</i>	<i>Nombre habitants</i>	<i>Encours de la dette au 31/12/2015</i>	<i>Montant par habitant</i>	<i>Annuité de la Dette au 31/12/2015</i>	<i>Annuité par habitant</i>	<i>Résultat d'ensemble</i>	<i>Montant par habitant</i>
Flayosc (83)	3 922	3 636 000 €	812 €	342 000 €	76 €	136 000 €	30 €
Fougerolles (70)	3 973	1 855 000 €	473 €	251 000 €	64 €	217 000 €	55 €
Bapaume (62)	4 275	4 287 000 €	1 003 €	580 000 €	136 €	258 000 €	60 €
Frévent (62)	3 941	2 166 000 €	571 €	362 000 €	95 €	33 000 €	9 €

Source : collectivite-locales.gouv.fr

5-Impôts Locaux et Dotations

	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	1 989 925 €	2 024 000 €	2 042 000 €	2 006 000 €	2 000 099 €
Taxe Foncière bâti	1 944 249 €	1 993 000 €	2 033 000 €	2 113 000 €	2 143 000 €
Taxe Foncière non bâti	71 690 €	73 600 €	74 200 €	74 800 €	75 500 €
<i>Evolution de la base d'imposition - Frévent</i>	4 005 864 €	4 090 600 €	4 149 200 €	4 193 800 €	4 317 500 €
Taxe d'habitation	542 652 €	551 945 €	556 853 €	547 036 €	572 397
Taxe Foncière bâti	615 355 €	630 785 €	643 445 €	668 765 €	678 260
Taxe Foncière non bâti	37 293 €	38 287 €	38 599 €	38 911 €	39 275
Evolution du produit fiscal	1 195 300 €	1 221 017 €	1 238 897 €	1 254 712 €	1 289 932 €
Taxe d'habitation	27,27 %	27,27 %	27,27 %	27,27%	27,27 %
Taxe Foncière bâti	31,65 %	31,65 %	31,65 %	31,65 %	31,65 %
Taxe Foncière non bâti	52,02 %	52,02 %	52,02 %	52,02 %	52,02 %

6-L'épargne Brute

C'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de Fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi « Autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et le surplus les dépenses d'équipement). Pour notre commune :

$$\begin{aligned} & \text{Recettes Réelles (3 565 574,67) – Dépenses Réelles (3 128 889,02)} \\ & = \underline{\mathbf{436\ 685\ €\ 65}} \text{ (N-1 = 382 906 € 90)} \end{aligned}$$

Le capital restant dû au 31/12/2016 est de **2 829 823,24 €** (N-1 = 2 066 029 €)

Pour 2017, l'annuité du capital restant dû est de **314 662 €** (N-1 = 287 577 €)

7-Fond de Roulement

Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 en RF)

C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'1 an (les dotations, les réserves, les subventions,...) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés. Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Calcul :

- Excédent de fonctionnement reporté **438 530,91 €**
- + Excédent d'investissement reporté – **20 951,28 €**
- + le compte 1068 (équilibre de l'INVT par le FXT) **61 899,30 €**
- Total = **479 478,93 €** (N-1 = 486 075,41 €)

Ouverture du Débat...